



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>6382</b>	De <b>Mme Anne Brugnera</b> ( La République en Marche - Rhône )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Numérique		<b>Ministère attributaire</b> > Numérique
<b>Rubrique</b> >numérique	<b>Tête d'analyse</b> >Uniformisation européenne des claviers informatiques	<b>Analyse</b> > Uniformisation européenne des claviers informatiques.
Question publiée au JO le : <b>13/03/2018</b> Réponse publiée au JO le : <b>08/05/2018</b> page : <b>3917</b>		

### Texte de la question

Mme Anne Brugnera attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargé du numérique, sur la mise en place d'un système uniformisé de clavier informatique à l'échelle européenne. En effet, aujourd'hui, différents types de claviers existent répartissant les lettres de l'alphabet selon diverses dispositions (azerty, qwerty, etc.) rendant ainsi complexe le passage d'un équipement à l'autre à l'échelle européenne. Rappelons que la disposition azerty repose sur une disposition facilitant la frappe à la machine à écrire, problématique largement dépassée aujourd'hui. En 2015, le rapport au Parlement sur l'emploi de la langue française proposait une norme française pour les claviers informatiques et lançait, dans le cadre d'un partenariat avec l'association française de normalisation (AFNOR), en lien avec les industriels et les représentants des utilisateurs du secteur, un travail de normalisation visant à aboutir à une norme française de clavier. À l'heure d'une intégration européenne plus poussée avec une monnaie commune, des télécommunications facilitées, il apparaît pertinent d'offrir aux Européens un matériel identique, facilitant ainsi un peu plus une économie partagée avec un nombre important de concitoyens se rendant chez leurs voisins européens pour étudier ou travailler. Elle souhaiterait donc connaître sa position sur ce sujet et l'avancée des réflexions en matière de mise en cohérence des matériels informatiques à l'échelle de l'Union européenne.

### Texte de la réponse

Le développement, par une initiative de normalisation volontaire, d'un système uniformisé de clavier informatique à l'échelle européenne pourrait théoriquement constituer une solution permettant d'améliorer l'interopérabilité des outils informatiques. La mise en œuvre de cette idée nécessiterait cependant des études poussées dans la mesure où la solution proposée pourrait être rejetée par une partie significative des citoyens des pays de l'Union européenne habitués à des claviers différents. Une évaluation des coûts engendrés par la substitution des nouveaux claviers aux claviers actuels devrait également être menée, de tels coûts pouvant rapidement devenir excessifs. La voie de la normalisation volontaire repose sur l'investissement des acteurs économiques. Or, le sujet est peu exploré à ce jour faute d'identification d'industriels susceptibles de manifester un intérêt suffisant au niveau national. C'est uniquement à cette condition de manifestation d'intérêt de la part des acteurs économiques nationaux que l'Association française de normalisation (AFNOR) - en tant que membre français des organisations non gouvernementales de normalisation européennes et internationales - pourrait porter la voix des acteurs français dans ces instances.